CERTIFICAT D'APTITUDE
AU PROFESSORAT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
C.A.P.E.P.S.

N° 086/2007

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE, DU SPORT ET LOISIRS

Vu le décret n° 79-887 du 24 octobre 1979, portant statuts particuliers des corps des personnels de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports,

Vu le décret n° 81-985 du 13 novembre 1981, érigeant l'Institut National de la Jeunesse et des Sports en Etablissement public à caractère administratif et fixant les règles d'organisation de cet Etablissement,

Vu les procès-verbaux de la Commission d'Examen, n° 1466/MJSL/INJS/ENSEPS/DAH en date du 01 Août 2007 déclarant que le candidat a subi avec succès les épreuves exigées pour l'admission au Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive,

délivre à M^lle Koné Dau-Tahan

Né (e) le 06 Avril 19 83 à Koumassi de nationalité Ivoirienne

LE CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE.

Fait à Abidjan, le 08 OCT. 2007

LE DIRECTEUR
de l'Institut National
de la Jeunesse et des Sports

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
DU SPORT ET LOISIRS

INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS